Extrait N° 2 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 Janvier 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **5 janvier 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

L'an deux mil onze, le quatorze janvier à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique –M. RIVIERE Lucien – Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys – **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 2 / ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011
- Compte principal

Le projet de budget du compte principal pour l'exercice 2011 se présente comme suit :

	Dépenses : 19 469 480	**Recettes : 19 469 480**
Fonctionnement	12 072 119	12 072 119
Investissement	7 397 361	7 397 361

La répartition par chapitre est la suivante :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 013 – Atténuations de charges	567 000
Chap. 70 – Produits des services et du domaine	446 479
Chap. 73 – Impôts et taxes	7 892 551
Chap. 74 – Dotations et participations	3 121 802
Chap. 75 – Autres produits de gestion courante	16 687
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	27 600

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	2 476 189
Chap. 012 – Charges de personnel	6 540 000
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	759 868
Chap. 66 – Charges financières	335 769
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	204 320
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	961 860
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	602 237
Chap. 014 – Autres reversements	191 876

Pour la section d'investissement :

En recettes :

Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	961 860
Chap. 024 – Produit des cessions	1 210 000
Chap. 10 – Dotations et fonds divers (FCTVA, TLE)	485 181
Chap. 13 – Subvention d'investissement	3 319 219
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	818 864
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transferts	602 237

En dépenses :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts	666 700
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	189 700

Chap. 21 – Immobilisations corporelles	937 737
Chap. 23 – Immobilisations en cours	5 575 624
Chap. 040 – Opérations de transferts entre sections	27 600

Le document budgétaire correspondant est consultable en Mairie.

Le conseil municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- voter le budget ;
- voter les subventions aux associations, inférieures à 23 000 €.

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire :

MM. FERRERE, GRONDIN et Mmes CADERBY et BETON refusent de participer au vote.

=> **A la majorité absolue** décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé **65748**) que pour la section d'investissement.

=> **A la majorité absolue** adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

=> Sur l'article **65748**, le conseil municipal, à la majorité absolue, décide :

• de fixer le montant de l'article à la somme de **329 499 €**
• d'attribuer les montants suivants par association bénéficiant d'une subvention de moins de 23 000 € :

Comité des Fêtes	7 000
A.E.T.A.	2 500
Association ADAC	1 000
GIHP	500
Club Les Amis	6 500
GDEC	500
Association sportive du Collège	500
Association sportive Collège Intercommunal Etang Salé/Avirons	200
Association sportive du Lycée	500
Association Métis'sages	300
Jeunesse Sportive et Culturelle du Tévelave	4 000
Club Bouliste des Avirons	1 000
Association Culturelle du Tévelave	1 000
ASPT	1 200
Association SUIVANOU	6 500
(M. RIVIERE Lucien, M. Jean-Daniel DENNEMONT intéressés, quittent la salle au moment du vote)	
Association Un autre regard	500

Amicale Fitness Avirons	1 000
(Mme Suzette RIVIERE intéressée, quitte la salle au moment du vote)	
USDT	16 000
(M. LESQUELIN J. Hugues et ESCHYLES Gilles, intéressés, quittent la salle au moment du vote)	
Tennis Club des Avirons	2 500
Avirons Foot Vétérans	1 500
Hockey Club	1 000
Association TRI ARTS	1 500
Avirons Athlétisme	2 500
Judo Club	1 000
Association EVOLUTION	1 000
Association Fond Maurice	3 000
Association LACS	6 000
Association GYM Avirons	500
Association Réuni Sport	2 000
Et Vie Danse	1 000
Compagnie TAMAM	1 000
CAEP	6 500
Initiatives Familles	5 899
(Mme HEBERT Monique, intéressée, quitte la salle au moment du vote)	
Société Nationale de Sauvetage en mer	1 000
USEP	8 000
Association l'Echiquier du Sud	500
FARFAR	2 500
Association MOT PASSANT	700
VOVINAM REUNION	500
Compagnie PIED DE NEZ ROUGE	1 000
Compagnie SOUFFLE TERRE	1 000
RODGERS (musique)	500
LE PETIT THEATRE DE l'EPOUVANTAIL	600
Association TI BUL KREOL	600

Le **Budget Primitif 2011 -Compte Principal-** est par conséquent arrêté en balance générale comme suit :

	Dépenses : 19 469 480	**Recettes : 19 469 480**
Fonctionnement	12 072 119	12 072 119
Investissement	7 397 361	7 397 361

Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,
Le Maire,